

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20210308-21-040-AFFFONC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021

Publication : 12/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 21/040/AFF FONC

SÉANCE DU 08 MARS 2021

OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES

Patrimoine bâti - Déclaration d'intention d'acquérir partie des parcelles cadastrées AE 154 et AE 155 (second étage) - Demande d'intervention de l'Office Foncier de la Corse.

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 18 février 2021 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GIRASCHI, 1^{er} adjoint et membre désigné par le Conseil Municipal pour éviter tout conflit d'intérêt.

Etaient présents : Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Jean-Christophe ANGELINI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avalent donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI à Dumenica VERDONI ; Janine ZANNINI à Emmanuelle GIRASCHI ; Paule COLONNA CESARI à Marie-Luce SAULI ; Jeanne STROMBONI à Nathalie APOSTOLATOS ; Didier LORENZINI à Vincent GAMBINI ; Stéphane CASTELLI à Ange Paul VACCA ; Nathalie CASTELLI à Claire ROCCA SERRA ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Grégory SUSINI à Nathalie MAISETTI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Joseph TAFANI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Ange Paul VACCA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 1^{er} adjoint en charge de la politique du logement et membre désigné par le Conseil Municipal suivant la délibération n° 20/131/AG du 09 novembre 2020, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

A la demande de la 6^{ème} adjointe en charge du patrimoine bâti et paysager et afin de développer sa politique de préservation du patrimoine architectural et bâti, la Commune de Porto-Vecchio souhaite demander l'intervention de l'Office Foncier de la Corse pour soutenir son projet d'acquisition de parcelles.

En effet, la Commune s'est rapprochée de la propriétaire prête à céder une partie de l'immeuble situé dans l'emprise du Bastion du Palais (U baluardo di u Palazzu publicu) inscrit au titre des monuments historiques. Il s'agit d'une première étape de la démarche d'acquisition de l'ensemble dudit immeuble.

La parcelle concernée est cadastrée section AE n° 154-AE 155. Il s'agit d'un appartement situé au second étage de l'immeuble bâti d'une superficie de 76 m², partie intégrante du Bastion.

Par cette délibération, la Commune déclare son intention d'être soutenue par l'Office Foncier dans sa démarche d'acquisition et que ce dernier puisse porter, par convention, des biens bâtis pendant une durée de 5 ans. Pour rappel, l'Office Foncier de la Corse a, notamment pour mission de réaliser des acquisitions foncières ou immobilières, en vue de la constitution des réserves foncières publiques.

Ainsi, la Commune affiche, par la présente délibération, son intention d'acquérir le bâti précité aux fins de disposer de futurs locaux administratifs en centre-ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter la déclaration d'intention d'acquérir ce bien immobilier et d'approuver la demande d'intervention de l'Office Foncier de la Corse.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Considérant, l'intérêt du projet de disposer de futurs locaux administratifs en centre-ville sur une partie de la parcelle cadastrée section AE n° 154-AE 155 d'une superficie de 76 m²,

Considérant l'importance patrimoniale et historique du bien désigné ci-dessus,

Considérant, la vocation de l'Office Foncier de la Corse à soutenir les collectivités territoriales dans leurs politiques foncières par l'acquisition, le portage et la rétrocession ainsi que notamment la participation aux études nécessaires à la réalisation de projets fonciers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n° 20/131/AG du 09 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 05 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le 1^{er} adjoint en charge de la politique du logement et membre désigné par le Conseil Municipal par délibération n° 20/131/AG du 09 novembre 2020 à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier d'une partie de l'immeuble bâti cadastré section AE n° 154/AE 155 (2^{ème} étage) d'une superficie de 76 m², et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse.

ARTICLE 2 : d'autoriser le 1^{er} adjoint en charge de la politique du logement et membre désigné par le Conseil Municipal par délibération n° 20/131/AG du 09 novembre 2020 à signer la convention de portage qui sera établie entre la Commune et l'Office Foncier de la Corse dans ce cadre.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	17
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

